

Inclusion scolaire

20 ans après la loi Montchamp de 2005

Où en sommes-nous ?

Seule la FNEC FP-FO a voté contre les décrets d'application de la Loi Montchamp de 2005 lors du Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) du 20 octobre 2005

Nous allons « fêter » en février le 20ème anniversaire de la Loi Montchamp sur le Handicap de 2005. Dans l'enseignement, cette loi a introduit un changement de paradigme : tous les enfants et adolescents handicapés sont désormais inscrits et inclus par défaut dans les écoles et les classes ordinaires, les droits aux soins et à un enseignement spécialisé adapté selon la nature et le degré du handicap n'étant plus la norme mais l'exception.

Depuis la mise en place de cette loi, ce n'est plus une commission indépendante composée de professionnels qualifiés qui décide des affectations des enfants handicapés mais une commission départementale présidée par le Conseil départemental. Cela a notamment remis en cause le secret médical et le respect des droits de ces enfants et de leurs familles.

Cette loi a également créé la fonction d'assistant d'Éducation (AVS) qui s'inscrivait dans le cadre de la loi Borloo dite des « contrats aidés » qui avait pour but de s'attaquer au Code du travail et aux conventions collectives. Malgré quelques avancées parcelaires depuis la création de cette fonction, qui ont abouti aux contrats AESH actuels, le problème de fond demeure : AESH est un emploi pérenne indispensable. Ces personnels doivent pouvoir bénéficier d'un vrai salaire et d'un statut de fonctionnaire.

Dans le même temps, des classes spécialisées ont été fermées, les spécificités d'enseignants spécialisés supprimées, les RASED réduits à peau de chagrin. L'attaque contre l'enseignement spécialisé initiée par la loi Montchamp de 2005 s'est accentuée au fil du temps avec les décrets Darcos, la loi Peillon, la loi Blanquer...

“ Il faut en finir avec les établissements fermés dans lesquels les élèves vivent à part...”

C'est ce qu'a déclaré E. Macron à la conférence nationale du Handicap en avril 2023. Autrement dit en bon français : fermer tous les établissements sociaux et médico-sociaux (IME, IMPRO, IEM, ITEP...) ! Cette désastreuse politique d'inclusion systématique et forcée est actuellement portée à travers son acte 2 de l'école inclusive.

La FNEC FP-FO défend résolument le droit pour tous les élèves de pouvoir bénéficier d'un enseignement adapté. Elle défend l'enseignement spécialisé, ses postes, ses classes et ses établissements sociaux et médico-sociaux.

La FNEC FP-FO a toujours combattu les loi et mesures qui remettaient en cause ce droit et poursuit sans relâche, avec les personnels, la mobilisation en défense de l'enseignement spécialisé et adapté.



La loi Peillon de Refondation consacre l' « École inclusive »

Via l' « École inclusive » inscrite dans la loi de Refondation, les conséquences de la loi de 2005 ont été encore aggravées.

Cela s'est traduit par des attaques de toutes les classes et structures spécialisées : CLIS transformées en ULIS, SEGPA en dispositifs inclusifs, les fonctions d'EEI (enseignants éducateurs en internat) confiées à des Assistants d'Éducation précaires notamment pour le service de nuit...

Lors du CSE du 14 décembre 2012, FO vote contre le projet de loi de Refondation. UNSA, CFDT, SNALC votent pour et la FSU s'abstient.

Remplacement du CAPA-SH par le CAPPEI

Le décret du 10 février 2017 instaure en lieu et place du CAPA-SH (Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) le CAPPEI (certificat d'aptitude professionnel aux pratiques de l'Éducation inclusive), les mots ont un sens. Ce décret fusionne et fait disparaître les options A, B, C, D, E, F et G. Il diminue encore les horaires de formation. Il vise à transformer les enseignants spécialisés en VRP de l'école inclusive. Lors du CSE du 26 janvier 2017, FO vote contre le projet de décret. La FSU ne prend pas part au vote.

DAR

Le 5 septembre est paru au B.O un texte intitulé « déploiement de l'autorégulation en milieu scolaire ». Il s'agit de généraliser et de cadrer davantage les Dispositifs d'autorégulation (DAR) expérimentés dans certains départements.

Ces dispositifs permettent d'inclure des élèves (10 par dispositif) avec des troubles du neurodéveloppement en classe ordinaire, sans AESH. L'élève suit donc les apprentissages dans sa classe d'âge, et lorsqu'il en ressent le besoin pour gérer ses émotions ou son comportement peut se rendre en salle « d'auto-régulation » gérée par un enseignant non spécialisé formé à l'autorégulation.

Il s'agit d'une attaque supplémentaire, qui s'inscrit dans l'acte 2 de l'École inclusive, contre l'existence de l'enseignement spécialisé et des structures spécialisées.

RASED

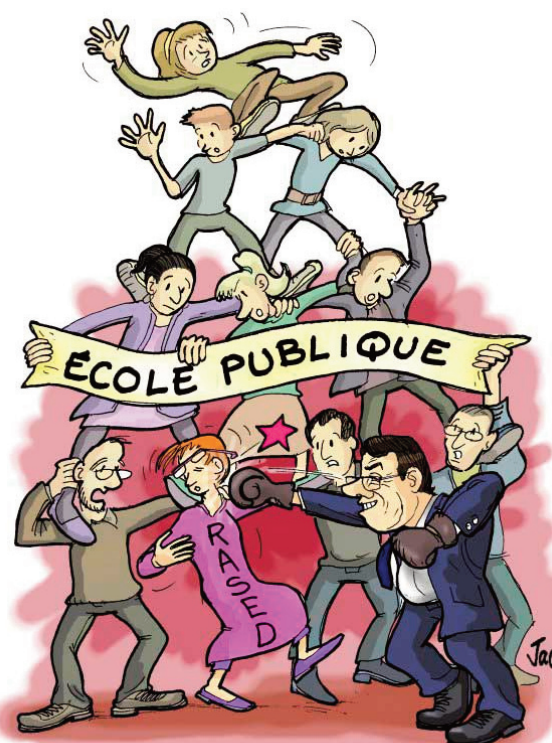
On assiste dernièrement à une modification des missions des RASED, de plus en plus tournés vers l'accompagnement des personnels et de moins en moins vers la prise en charge des élèves. La co-intervention, l'analyse des pratiques des personnels devraient désormais devenir le cœur des missions de ces collègues... C'est une attaque supplémentaire contre les RASED, déjà minés par les suppressions de postes et la remise en cause du tryptique « psychologue du premier degré, maître E et maître G ».

Les RASED ont été largement attaqués par deux mesures, combattues par la FNEC FP-FO :

- Le décret du ministre Darcos de 2008 qui a supprimé 2 heures de classes pour les élèves pour instaurer « l'aide personnalisée » (devenu depuis APC), justifiant pour le gouvernement de l'époque la suppression de milliers de postes de RASED. Un premier protocole de discussion entre le ministre Darcos, la FSU, le SE-UNSA et le SGEN-CFDT a été signé suivi d'un relevé de conclusions en février 2008 signé par le SE-UNSA et le SGEN-CFDT qui a permis au ministre Darcos de publier son décret en juillet 2008.

- La fusion des psychologues du premier degré et des Conseillers d'orientation psychologues en un corps de psychologues de l'Éducation nationale. Portée par la FSU, cette fusion accompagne la fermeture des CIO. Elle place les psychologues dans le cadre des 1607 heures. Les psychologues exerçant dans le premier degré ont perdu en conséquence une semaine de vacances. Les personnels n'y ont rien gagné. La FNEC FP-FO a voté contre cette fusion.

La FNEC FP-FO revendique le maintien et le développement des RASED.



Externalisation des ESMS

Lors du Conseil Supérieur de l'Éducation du 3 avril 2024, le ministère a présenté un projet de décret fixant les modalités de fonctionnement en « dispositif intégré » des établissements et services médico-sociaux (ESMS) qui signeraient une convention-cadre au niveau départemental. Concrètement, les personnels des ESMS seraient chargés de coacher les enseignants ou de prendre en charge des élèves notifiés au sein des établissements scolaires.

Alors que le manque de personnels dans ces établissements est criant, on peut d'ores et déjà prévoir une déperdition des moyens puisque les personnels des ESMS devront se déployer sur davantage de sites à moyens constants. Par ailleurs, la prise en charge dans ces établissements par un personnel pluridisciplinaire (éducateur, infirmier, psychologue, psychiatre, kinésithérapeute...) ne peut pas toujours avoir lieu au sein des écoles, et doit parfois avoir lieu en urgence.

Ce décret n'a rien à voir avec la mise en œuvre d'une politique d'inclusion qui répondrait aux besoins spécifiques de chaque élève en situation de handicap. La pédagogie ne peut se substituer aux soins.

FO, FSU, CGT, et la FCPE ont voté contre ce projet de décret

Ce vote majoritaire est à mettre en lien avec l'immense colère des personnels confrontés aux situations catastrophiques liées à l'inclusion systématique, avec la souffrance des personnels et des familles sans solution pour leur enfant.

AESH

Un Statut !

Un vrai salaire !

Pour les AESH, le temps incomplet et les salaires de misère sont toujours imposés. La récupération par l'Etat du temps méridien, annoncée comme la solution à tous les maux, s'est avérée un jeu de bonneteau pour réduire le temps d'accompagnement ou la pause repas.

Quant à la soi-disant création de 2000 postes d'AESH, c'est une gageure. Chacun sait qu'un poste d'AESH créé n'équivaut pas à un personnel recruté, faute de candidats tant les salaires sont bas et les conditions de travail dégradées.

Plus que jamais, la FNEC FP-FO revendique un statut de fonctionnaire de catégorie B et un vrai salaire pour les AESH avec un temps complet pour 24h d'accompagnement.



Des PIAL au PAS

Les PIAL, vecteurs de mutualisation à outrance issus de la loi Blanquer, restent en place. Pire, l'acte 2 prévoit la généralisation des PAS, actuellement expérimentés dans 4 départements (Aisne, Côte-d'Or, Eure-et-Loir, Var). Un document ministériel explique que « le PAS permet à l'Éducation nationale de reprendre la main sur une partie des réponses à apporter pour les élèves à besoins particuliers avant sollicitation de la MDPH ». Le même document déplore que « le PIAL est un service de gestion quantitative des emplois du temps des AESH, tributaire de la ressource humaine disponible. »

Autrement dit, s'il n'y a pas assez de ressource humaine disponible, contourner les notifications donc les besoins !

Cela rejoint un récent rapport de la Cour des comptes qui constate que « l'AESH est devenu la première solution des MDPH et de l'École pour répondre aux besoins des élèves » et préconise qu'il faut « revoir la situation actuelle qui est marquée par un recours prépondérant à l'accompagnement ».

L'objectif des PAS est le même partout : faire sortir un maximum d'élèves du champ du handicap et donc de baisser le nombre d'élèves notifiés par la MDPH. L'Éducation nationale se substitue donc à la MDPH pour décider des besoins et les adapter au manque de personnel.



Audience avec l'ex-ministre A. Portier

Alexandre Portier, ex-ministre délégué chargé de la réussite scolaire et de l'enseignement professionnel a reçu une délégation FO le 5 novembre 2024 concernant l'école inclusive.

La FNEC FP-FO a demandé au ministre ce qu'il comptait faire pour les 24000 élèves qui ont une notification d'orientation dans un établissement social ou médico-social (ESMS) et qui ne s'y trouvent pas faute de place.

Le ministre a reconnu que « *le nombre de place dans les ESMS avait été limité artificiellement au nom de la promesse, ou plutôt du dogme, selon lequel tous les élèves pouvaient aller en école ordinaire. Une place en ESMS coûte 40 000 € par an tandis qu'une place en classe ordinaire ne coûte que 9 000 € par an. Dans un IME de ma circonscription du Rhône, 30 élèves sont en attente de place. Certains ne pourront donc jamais être scolarisés dans cet IME. Il faut remettre des moyens sur le handicap car malgré les bonnes volontés, trop d'élèves, de parents et de personnels en ressortent abimés. Il faut répondre positivement aux familles qui demandent que leur enfant soit scolarisé dans un ESMS.* »

Compte tenu des propos tenus par le ministre délégué, la FNEC FP-FO a demandé s'il allait intervenir pour faire stopper la politique d'inclusion systématique et forcée.

Le ministre délégué a simplement indiqué « *qu'il avait eu des désaccords avec ce qui avait été fait jusqu'à présent. Il partage la nécessité de restaurer les moyens de bien accueillir les élèves en ESMS et donc ouvrir les places nécessaires* » mais il indique néanmoins que nos demandes peuvent se heurter au « *mur du réel* » et « *qu'il peut aussi y avoir des transformations qualitatives (donc du pédagogique) et non quantitatives (donc des postes et des moyens).* »

Il conclut en déclarant « *qu'il faut remettre à plat toute la politique de l'école inclusive et faire un bilan de la loi de 2005 sur le handicap.* »

La ministre Borne confirme l'acte 2 de l'Ecole inclusive

Lors du CSA ministériel du 17 janvier 2025, la ministre Borne a indiqué qu'elle allait poursuivre le déploiement des PAS, solliciter les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) pour qu'ils apportent leur expertise dans le cadre des PAS. Aucun poste n'est créé en ESMS malgré les 24 000 élèves au moins qui n'y trouvent pas de place. Inacceptable !

Signez, faites signer la pétition FO

Sur la question de l'Ecole inclusive, les situations de plus en plus intenable pour les personnels et la campagne menée sans relâche par la FNEC FP-FO pour porter leurs revendications ont fait bouger les lignes. Pour autant, en l'absence de réponse concrète à nos revendications, c'est le moment de renforcer le rapport de force en signant et faisant signer la pétition interfédérale en défense de l'enseignement spécialisé et adapté initiée par la FNEC FP-FO (enseignement), la FNAS-FO (action sociale), la FSPS-FO (services publics et de santé) et la FAGE-FO (administration générale de l'Etat) ainsi qu'en participant massivement aux réunions syndicales organisées par la FNEC FP-FO pour décider des initiatives concrètes et immédiates à prendre en défense des revendications.



Pour une scolarisation adaptée aux besoins de chaque élève

Nous, signataires de la pétition ci-dessous, syndiqués au... et non syndiqués, exigeons :

- La défense de l'enseignement spécialisé et adapté ;
- Le maintien et la création des places dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- Le retrait du décret visant à généraliser l'externalisation des ESMS ;
- Le recrutement d'enseignants spécialisés et d'AESH ;
- Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH ;
- Le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive, l'abandon des PAS et des PIAL.
- La reconnaissance, sécurisation et revalorisation de tous les professionnels en lien avec la scolarisation des élèves en situation de handicap : enseignants et éducateurs spécialisés, personnel médico-social, interprètes et interfaces en LSF, codeurs en LFPC... sans oublier les missions administratives et techniques supports !

Nom	Prénom	Etablissement	Fonction	Mail	Signature

